



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 84456

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport d'information sur les professions juridiques réglementées. Il propose de supprimer la charge d'officier ministériel des avocats aux conseils (et donc leur droit de présentation) en contrepartie d'une indemnisation ; maintenir un barreau spécialisé afin que soient préservés les liens utiles entre les avocats aux conseils et les juridictions suprêmes ; organiser un concours exigeant permettant d'augmenter le nombre de ces avocats dans la limite d'un *numerus clausus* (par exemple de 240 professionnels, comme le permet le décret du 5 juin 2013), susceptible d'être révisé. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84456

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5141

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)